

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 07 décembre 2015**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 07 décembre 2015 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FUCHET Roland  
Madame MUNOZ Marie-Thérèse  
Monsieur LANDRE Christian  
Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur PIGEAU Philippe  
Monsieur LEBEAU René  
Madame DESVIGNES Josette  
Madame REGNIAUD Françoise  
Monsieur MICHELOT Bernard  
Madame LATTARD Monique  
Madame MARKOWSKI Dominique  
Monsieur VA Jean  
Monsieur FRENICHE Rafaël  
Madame SARANDAO Gilda  
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali  
Madame CANTIER Nadège  
Monsieur DJEDDOU Rabah  
Monsieur MOURON Pierre  
Monsieur JOUANNE Dominique  
Madame BOUCHARD Colette

**POUVOIRS :**

Madame BRANDOLESE Véronique à Madame LECOEUR Sylvie  
Monsieur LAMALLE Christian à Monsieur LANDRE Christian  
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame DESVIGNES Josette

En préambule à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire revient sur le déroulement du 1<sup>er</sup> tour des élections régionales du dimanche 06 décembre 2015. Il remercie les conseillers municipaux et toutes les personnes qui ont contribué à la bonne tenue des bureaux de vote. Il souligne cependant le peu de scrutateurs présents dans chaque bureau de vote pour le dépouillement du scrutin.

Sur les résultats obtenus, Monsieur le Maire s'empresse d'indiquer que le vote Front National qui prend forme et s'exprime sur la cité va à l'encontre de nos concitoyens issus de la diversité. Sa préférence est de désigner de vrais élus de la République. Il ne souhaite pas livrer la nouvelle région Bourgogne – Franche-Comté à des « aventuriers ».

Pour le 2<sup>ème</sup> tour prévu dimanche prochain, le 13 décembre 2015, la présidence du bureau de vote N° 2 est confiée à M. René LEBEAU, suppléée par Mme Nadège CANTIER. M. Philippe PIGEAU est désigné assesseur titulaire du bureau de vote N° 3.

Puis, Monsieur le Maire met aux voix les comptes rendus des séances du 21 et 28 septembre 2015.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Celui du 09 novembre 2015 sera remis ultérieurement.

Ensuite, Monsieur le Maire **REND COMPTE** de la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations. Elle est la suivante :

- N° D/2015-100 : Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Attribution des marchés de travaux pour les lots déclarés fructueux (N° 2015/MAPA 540/06), à savoir :

Lot N° 1 – Terrassements – VRD – Espaces Verts

**COLAS RHONE ALPES AUVERGNE** – Rue du Bois Clair – 71300 MONTCEAU-les-MINES

Montant de l'offre : **49 892,50 € H.T.**

Lot N° 2 – Démolition - Maçonnerie

**S.A.S. LASSOT BATIMENT T.P.** – Les Communaux – 03130 SAINT LEGER SUR VOUZANCE

Montant de l'offre : **149 945,61 € H.T.**

Lot N° 6 – Menuiseries extérieures aluminium - Métallerie

**S.A.S. ROLLET** – Rue de Pasquis – 03100 MONTLUÇON

Montant de l'offre : **291 916,97 € H.T.**

Lot N° 7 – Menuiseries intérieures bois

**SARL Entreprise SARRAZIN** – 10, Rue de la Centaine – 71380 SAINT-MARCEL

Montant de l'offre : **129 218,20 € H.T.**

Lot N° 8 – Plâtrerie - Peinture

**S.M.P.P.** – Z.I. Henri Paul – 71210 MONTCHANIN

Montant de l'offre : **123 745,18 € H.T.**

Lot N° 9 – Isolation par l'extérieur – Revêtements de façades

**SAMAG** – 10, Route de Lyon – 71100 SAINT-REMY

Montant de l'offre : **118 772,24 € H.T.**

Lot N° 10 – Carrelages - Faiences

**A.M. ALVES** – 12 Bis, Rue Pasteur – 71670 LE BREUIL

Montant de l'offre : **51 684,45 € H.T.**

Lot N° 12 – Plafonds suspendus

**SOCIETE ISOPLAC** – 13, Rue du Docteur Maurice Quignard – 21000 DIJON

Montant de l'offre : **24 509,70 € H.T.**

Lot N° 13 – Elévateurs

**AEA ELEVATEURS SARL** – Z.I. du Hagis - Allée Albert Schumann – B.P. 45 – 88110 RAON L'ETAPE

Montant de l'offre : **31 515,00 € H.T.**

Lot N° 14 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire

**SARL Etablissement MOREAU** – 26, Rue Saint Martin des Champs – 71100 CHALON SUR SAONE

Montant de l'offre : **228 014,12 € H.T., avec option 3 (GTB) : 2 677,50 € H.T.**

Lot N° 15 – Electricité Courants Forts et Courants Faibles

**SARL LOREAU** – 42, Rue de Decize – 71200 LE CREUSOT

Montant de l'offre : **123 606,00 € H.T., avec option 2 (LED) sur tranches ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2 : 6 874,00 € H.T.**

Lot N° 16 – Equipement de cuisine

**CUNY Professionnel** – 223, Boulevard du 8 Mai 1945 – 01000 BOURG EN BRESSE

Montant de l'offre : **24 680,00 € H.T.**

Après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE**, à l'unanimité, le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2016** et pour une durée de trois ans avec la **Société DECALOG** (07500 – Guilhaud Granges) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat proposé qui accorde au service utilisateur une assistance technique et téléphonique rapide, ainsi que la livraison des mises à jour :

- Montant du coût de la maintenance en 2016 : **1 109,94 € H.T.**, lequel sera révisé suivant l'évolution de l'indice SYNTEC en 2017 et 2018.

**DECIDE**, à l'unanimité :

- de recourir à un expert technique pour le diagnostic et le conseil à la maîtrise d'ouvrage, spécifiquement missionné sur les biens immobiliers de la collectivité en vue d'améliorer leur maintenance générale, étant entendu que le niveau d'assistance technique recherché comprend :

- qu'à partir de constats visuels réalisés in situ et de plans et autres documents fournis, l'étude technique montre les anomalies principales pour lesquelles des solutions seront envisagées avec pour objectif leur atténuation ou leur suppression,
- les propositions de solutions sont destinées à définir des objectifs à atteindre et à évaluer un budget nécessaire au financement de travaux (les choix techniques et leur validation restent de la responsabilité du maître d'ouvrage) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner cet expert technique à l'issue d'une mise en concurrence,

- d'inscrire la dépense résultant de cette mission d'expertise au budget principal de l'exercice 2016.

*Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal du départ prochain du Directeur des Services Techniques, ingénieur, M. Olivier LAPALUS. Il a décidé près du terme de ses trois années de contrat de retrouver son entreprise d'origine GUINOT Travaux Publics, laquelle a obtenu de nouveaux marchés d'ampleur, source pour elle de développement. Il laisse l'image d'un homme compétent et serviable. Il en est remercié.*

**APPROUVE**, à l'unanimité, le règlement par prélèvement automatique des cotisations dues au Centre de Gestion 71 à compter de l'exercice 2016,

**OPTE** pour un prélèvement trimestriel de ces cotisations,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention transmise relative au règlement par prélèvement automatique des cotisations de la collectivité au budget au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire.

**DECIDE** :

- à l'unanimité, de prendre acte du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de Saône et Loire ;

- par 19 voix POUR ET 4 Abstentions (liste d'opposition « Torcy, ensemble et autrement » : M. Dominique JOUANNE, M. Pierre MOURON, Mme Colette BOUCHARD (avec pouvoir de Mme Anne-Noëlle

DEMAIZIERE)), de demander la fusion de la Communauté Urbaine Creusot- Montceau, étendue aux communes de Perreuil, Essertenne, Morey, Saint-Micaud, Mont-Saint-Vincent et Saint-Romain-sous-Gourdon, avec la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon ;

- à l'unanimité, de mandater Monsieur le Maire pour communiquer l'avis du Conseil Municipal de Torcy à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

**DECIDE**, à l'unanimité :

- d'accepter l'accompagnement de la ville par un assistant technique, ayant qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, dans sa démarche opérationnelle de mutation du Centre Commercial du Pilon en îlot résidentiel ;
- de retenir à cet effet les services du cabinet d'études **TRACES URBAINS** – 25, rue de l'Ambroisie - 75012 PARIS pour assurer cette expertise technique donnant lieu à un scénario de démolition partielle de l'ensemble immobilier, moyennant la somme de **12 800,00 € H.T.** ;
- de convenir que sa mission s'articulera en deux temps :
  - une tranche ferme : étude de la démolition partielle
  - une tranche conditionnelle : étude du déménagement de la boulangerie avec des missions optionnelles pour l'établissement du cahier des charges de démolition et le suivi de l'exécution de la démolition, comprenant la demande d'autorisation préalable de l'assemblée générale des copropriétaires et, si nécessaire, la constitution d'un référé préventif ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à parapher une lettre de commande en ce sens auprès du cabinet TRACES URBAINS ;
- de porter la dépense sur l'exercice 2016 du budget annexe « Habitat et Renouvellement Urbain du centre-ville ».

**APPROUVE**, à l'unanimité, compte tenu de l'absence d'une maîtrise foncière totale de la Ville de Torcy sur l'espace occupé par le Centre Commercial du Pilon, d'engager une procédure d'expropriation afin de réaliser son projet d'aménagement du cœur de ville, en liaison avec la requalification de l'Avenue du 8 Mai 1945 portée par la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, si les négociations amiables en cours avec les propriétaires ne devaient pas aboutir,

**APPROUVE** par conséquent le principe de recours, pour les acquisitions foncières nécessaires à la mise en œuvre du projet de cœur de ville, à une procédure de déclaration d'utilité publique, dite « pour constitution de réserves foncières »,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour finaliser le dossier administratif à constituer à cet effet,

**DIT** que, sur la base du dossier complet et arrêté, la procédure d'engagement de la déclaration d'utilité publique sera soumise à une nouvelle délibération lors d'une prochaine séance de l'assemblée municipale.

*M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal de la liste « Torcy, ensemble et autrement », demande si la commune a une idée du coût des biens de la friche commerciale et de celui de la démolition.*

*Monsieur le Maire répond par l'affirmative : « oui, la partie LIDL n'est pas très chère. Une nouvelle estimation est à faire réaliser par France Domaine pour le reste ».*

*Il précise :*

- *sur le Carré Santé qui était en projet : il ne verra pas le jour à Torcy, néanmoins le cabinet pluridisciplinaire porté par la famille PONS a bien ouvert à Chalon-sur-Saône (5 praticiens).*
- *sur la démolition des tours : un certain média a annoncé que leurs habitants ont été consultés sur le sujet. Or, ceux qui se sont déplacés au bureau de vote le dimanche 06 décembre 2015 ont indiqué que ce n'était pas vrai.*

**VALIDE**, à l'unanimité, la projection présentée pour le fonctionnement du futur restaurant d'enfants de Champ Cordet,

**APPROUVE** qu'il soit repris en régie directe par la ville à compter de son ouverture,

**DIT** que, dans une première étape, un appel à candidatures à de la mobilité interne auprès des agents de la Ville et du CCAS de Torcy sera lancé pour composer l'équipe qui officiera dans les locaux du futur restaurant d'enfants, les agents retenus étant alors formés en amont,

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour inscrire et engager par avance les crédits de dépenses nécessaires aux formations préalables de ces agents, au regard du nouveau mode de fonctionnement proposé.

**ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions d'attribution des marchés d'assurances en lice de la Commission d'Appel d'Offres suivantes :

Lot N° 1	Dommege aux biens AXA Assurances Agent DUDOIGNON (Le Creusot)	Franchise 750 € (solution 2)	Taux appliqué : 1,13 € / m <sup>2</sup> Montant TTC de la cotisation annuelle : 25 900 €
Lot N° 3	Responsabilité civile AXA Assurances Agent DUDOIGNON (Le Creusot)	Franchise 1 500 € Limite tous dommages confondus : 15 000 000 € (solution 3)	Taux appliqué : 0,06540 % Montant TTC de la cotisation annuelle : 3 126,15 €
Lot N° 4	Protection juridique JURIDICA Agent DUDOIGNON (Le Creusot)	Seuil d'intervention : 750 € (solution de base)	Montant TTC de la cotisation annuelle : 1 181,25 €
Lot N° 5	Protection fonctionnelle JURIDICA Agent DUDOIGNON (Le Creusot)	Seuil d'intervention : néant (solution de base)	Montant TTC de la cotisation annuelle : 169 €

---

	<b>TOTAL TTC :</b>	<b>30 376,40 €</b>
Pour mémoire : Montant de la cotisation annuelle 2015 TTC DAB, RC et PJ :		<b>38 062,80 €</b> (AXA Assurances – Agent DUDOIGNON)

Lot N° 2	Flotte automobile LA PARISIENNE (Paris) Courtier BRETEUIL Assurances (Charenton-le-Pont – 94200)	Franchise : Véhicule < 3,5 T 500 € Véhicule > 3,5 T 2 000 € Bris de glace : 75 € (solution 3)	Montant TTC de la cotisation annuelle : 5 428,30 €
----------	--	---	---

Pour mémoire : Montant de la cotisation annuelle 2015 TTC :	<b>5 855,88 €</b>
Franchise :	SMACL Assurances – 79000 NIORT
Véhicule < 3,5 T 500 €	
Véhicule > 3,5 T 900 €	
Bris de glace : 0 €	

Lot N° 6	Risques statutaires CNP Assurances (Paris) SOFCAP (Vasselay – 18100)	Groupement de commandes Ville de Torcy – CCAS de Torcy  Masse salariale statutaire : Ville de Torcy : 916 881,76 € CCAS de Torcy : 282 016,57 €	
		Solution de base : Accident de service ou maladie professionnelle – Décès Taux appliqué : - Agents Ville CNRACL et IRCANTEC : 1,35 % Montant de la cotisation annuelle TTC : 14 580,53 € - Agents CCAS CNRACL et IRCANTEC : 1,35 % Montant de la cotisation annuelle TTC : 6 683,24 €	} 21 263,77 €

Pour mémoire : Risques non couverts en 2015

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et les contrats d'assurances correspondants :

- avec la compagnie **AXA Assurances**, représentée par l'agent général **DUDOIGNON** (71200 – Le Creusot), pour les lots N° 1 et N° 3,
- avec la compagnie **JURIDICA**, représentée par l'agent général **DUDOIGNON** (71200 – Le Creusot), pour les lots N° 4 et N° 5,
- avec la compagnie **LA PARISIENNE**, représentée par le courtier **BRETEUIL Assurances** (94200 – Charenton-le-Pont), pour le lot N° 2,
- avec la compagnie **CNP Assurances**, représentée par la **SOFCAP** (18100 – Vasselay), pour le lot N° 6,

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 – Charges à caractère général, à l'article 616 – Primes d'assurances du budget principal.

**ARRETE**, à l'unanimité, le montant des travaux en régie 2015 à **49 882.49 €** figurant dans les opérations du budget principal de la commune, telles qu'elles sont établies par les états de travaux annexés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer les écritures comptables ainsi qu'elles figurent ci-après :

1°) En section de fonctionnement

- Dépenses imputées aux comptes de classe 6 :	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+ 49 882.49 €
- Recettes Article 722 – Travaux en régie (immobilisations corporelles)	+ 49 882.49 €

2°) En section d'investissement

- Dépenses Article 2313 – Constructions	+ 49 882.49 €
- Recettes Chapitre 021 – Virement de la section d'investissement	+ 49 882.49 €

Ce montant de 49 882.49 € s'ajoute au montant des travaux en régie 2014 fixé à 65 619,20 € par délibération N° D/2014-120 du 15 décembre 2014, non imputé sur la gestion 2014.

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500,00 €** à l'association **CTM HANDBALL** pour les motifs exposés ci-avant, et **DIT** que cette subvention exceptionnelle sera liquidée à l'article 6574 du budget principal de la gestion 2015 au profit de l'association.

**ACCEPTE**, à l'unanimité, de participer à l'acquisition d'un tapis de lutte récent d'occasion, à hauteur de **2.500 €**, installé dans les locaux sportifs sise Avenue de l'Europe – 71210 TORCY et utilisé par l'association Zone Lutte Torcy, **DIT** que ce tapis reste la propriété de la ville et est remis en permanence dans ses locaux sportifs et **PREVOIT** d'inscrire cette participation au budget principal du Budget Primitif 2016 de la collectivité.

**DECIDE**, à l'unanimité, l'amortissement en une seule fois au taux de 100 % suivant l'année d'achat des biens de faible valeur ou de consommation très rapide acquis par la collectivité ;

**FIXE** à **500 € TTC**, pour un prix unitaire, le seuil en deçà duquel un bien doit être considéré de faible valeur ;

**DIT** que ces dispositions sont d'application immédiate et concernent les biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**APPROUVE**, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs communaux présentée, soit la création des postes de chargé de projet « Politique de la ville, réussite éducative et aménagement urbain », de collaborateur du Maire, et d'agent de propreté ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés et contrats d'engagements liés à ces créations de postes, après leur publicité et campagne de recrutement.

**PREVOIT** d'inscrire les charges de personnels correspondants au budget principal du Budget Primitif 2016.

**ACCEPTE**, à l'unanimité, d'accorder au CCAS de Torcy le versement d'avances sur la subvention annuelle 2016 qui sera attribuée par la ville, ce versement est réalisé au trimestre, soit en quatre fois, sur la base du montant de la subvention notifiée en 2015 ;

**PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016, au compte 657362 de la section de fonctionnement du budget principal ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à ces versements d'avances de la subvention annuelle 2016 au profit du CCAS.

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'engagement d'avance de crédits de dépenses d'investissement 2016 au budget principal et aux budgets annexes avant le vote formel du budget primitif 2016, tels que présentés et mentionnés ci-dessous :

- <u>Budget principal</u> :	<280.000,00€>
• Programme N° I 13010 – Devenir de l'ancienne Mairie	
Création d'une micro-crèche au Vieux Bourg dans l'ancienne mairie-école	50.000,00€
Maîtrise d'œuvre	
Article 2313 – Constructions	50.000,00€
• Programme N° I 13005 – Ecole primaire de Champ Cordet –	
Réimplantation du pôle restauration	200.000,00€
Réimplantation du restaurant d'enfants à l'école primaire de Champ Cordet	
Lancement des travaux : application de l'autorisation de programme (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'attribution de programme)	
Article 2313 - Constructions	200.000,00€
• Programme N° I 16001- Matériels et équipements des services 2016	30.000,00€
Acquisition de matériels et équipements divers pour les services	
Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	10.000,00€
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	20.000,00€
- <u>Budget annexe « Habitat et renouvellement urbain du centre-ville »</u> :	<220.000,00€>
Article 6045 – Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	30.000,00€
Article 6015 – Terrains à aménager ( <i>acquisitions de bâtiments</i> )	190.000,00€
- <u>Budget annexe « Développement résidentiel du bourg –</u>	<40.000,00€>
<u>Domaine des Bourbons »</u> :	
Article 6045 – Achat d'études, prestations de services (terrains à aménager)	40.000,00€
Maîtrise d'œuvre	

**AUTORISE** par conséquent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement à hauteur des montants énoncés,

**PRECISE** qu'elles seront bien reprises au budget primitif 2016 des budgets concernés.

**DELIVRE**, à l'unanimité, à Monsieur le Maire un mandat général pour présenter et déposer toutes les demandes de subventions possibles, y compris exceptionnelles au bénéfice des actions et opérations en cours ou à l'étude initiées par la Ville de Torcy, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement auprès notamment :

- de l'Etat,
- de l'Education Nationale,
- de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- des réserves parlementaires sénatoriales
- du Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté (dont l'aide à la diffusion de spectacle vivant),
- du Conseil Départemental de Saône et Loire,
- de la C.A.F. de Saône et Loire,
- de la MSA de Saône et Loire,

....

**APPROUVE**, à l'unanimité, la **décision modificative N° 4** au Budget Primitif 2015 exposée et figurant ci-après :

Section d'investissement

• Dépenses

Ouverture de crédits :

- à l'article 238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles (restitution d'une retenue de garantie) + 4 000,00 €
- au programme N° 115013 – Reprise du réseau eaux pluviales Bourbon – La Rotonde (nouveau programme) - article 21538 – Autres réseaux + 40 000,00 €
- au programme N° 115004 – Equipement des services – article 2031 – Frais d'études (audit informatique et téléphonique remis à C2IP) + 4 200,00 €
- article 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (achat d'extincteurs) + 1 400,00 €
- au chapitre 020 – dépenses imprévues + 36 013,00 €

Virement de crédits :

- au programme N° 115012 – Réaménagement du terrain de foot stabilisé
- de l'article 2118 – Autres terrains 40 000,00 €
- à l'article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains 40 000,00 €

• Recettes

Ouverture de crédits :

- à l'article 103 – Plan de relance FCTVA (versés le 28/12/2015) + 81 740,00 €
- à l'article 10222 – FCTVA (notification préfectorale du 24/11/2015) + 3 873,00 €

**MANDATE** Monsieur le Maire pour procéder aux ajustements que cette décision modificative porte,

**DIT** qu'elle sera transmise au comptable public dans les délais les plus brefs.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

1) Médailles du travail

La remise des médailles du travail aux bénéficiaires, promotions 2014/2015/2016 s'effectuera lors de la cérémonie des vœux au personnel.

2) Préparation de la rentrée 2016

Nos établissements scolaires sont soumis à un plan de sécurité avec l'état d'urgence qui a été décrété :

- à Champ Cordet, il est plutôt facile de le mettre en place ;
  - en revanche à Champ Bâtard, la manœuvre est plus compliquée en raison de la configuration des locaux, ce qui n'est pas toujours compris des parents ;
- Il rappelle en outre que, si les policiers disposent d'un gilet pare-balles, ils n'ont pas de moyens de défense personnels.

Il déclare : « nous n'échapperons pas à des mesures de discipline, qui s'appliqueront aux agents et aux élus ».

3) Bords du lac

Mme Monique LATTARD relaye une attente des personnes âgées : l'installation des bancs qui avait été évoquée.

4) Date du prochain Conseil Municipal : le lundi 25 janvier 2016, au cours duquel si cela est possible le Compte Administratif 2015 sera présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à TORCY, le 22 janvier 2016

**LE SECRETAIRE,**

**LE MAIRE,**